



Récupérer une créance après décès

Par **duclos972**, le **02/08/2014** à **15:23**

bonjour,
mon père avait prêté 40 000 euros à son amie devant notaire
la date d'exigibilité du prêt de 40.000,00 € a été fixée au 26 novembre 2017 soit 5 ans même
si il y a décès .
cette personne est décédée comment puis je retrouver le notaire qui s'occupe de sa
succession?
et puis je faire valoir la créance avant la date au cas ou les neveux et nièces dilapident tout
,elle n'avait pas d'enfant et je n'arrive pas a trouver de déclaration de décès
nous sommes 3 héritiers dont 2 au chômage
en vous remerciant
me duclos